

# Renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne

## Commune de Moÿ-de-l'Aisne

### Compte-rendu de la réunion de chantier 12 juillet 2018

Lieu :	Place de l'église, 02610 Moÿ-de-l'Aisne
--------	---

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaïse	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	<b>Lot 1 : FORETS &amp; PAYSAGES</b> <b>Lot 2 : ETS MASCITTI NINO</b>

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
Jean-Michel MACHU	Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse	X		
Maurice THUET	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse	X		
Nabil AIDI	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse			X
Thierry DESMAZES	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse	X		
Annie FERRIERE	Déléguée au syndicat et riveraine du ru de Moÿ	X		
Jacques MASSON	Vice-Président à la CC du Val de l'Oise			X
Fabrice DELZENNE	DGS à la CC du Val de l'Oise			X
Moussa TOURRE	Entreprise CITRA			X
Rachida TEDJANI	Entreprise CITRA			X
Jérémy HANCART	Entreprise Forêts & Paysages	X		
Geoffrey PACAUD	Union des syndicats de rivières	X		
Michel-Bernard MARTINEZ	DDT de l'Aisne			X
Claire DELANGE	Agence de l'eau Seine-Normandie			X
Martin DUNTZE	Fédération de Pêche de l'Aisne			X
Jean-François ALAVOINE	Agence Française pour la Biodiversité			X

Etaient également présents les personnes riveraines du ru suivantes :

- Michel FERRIERE
- Henri DEVILLE
- Sébastien VARLET
- Serge BEAUDELLOT
- Bernard LEGRAIN
- Denise TESTART

Cette réunion concerne les travaux de renaturation du ru de Moÿ entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise sur la commune de Moÿ-de-l'Aisne et qui ont débuté semaine 23. Ces travaux, déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017, ont été confiés à l'entreprise FORETS & PAYSAGES (59) pour le Lot 1 (renaturation du ru) et l'entreprise MASCITTI NINO (02) pour le lot 2 (remplacement du passage busé).

### AVANCEMENT :

Sur le tronçon amont, la banquette qu'il restait à faire en rive droite avant le pont a été finalisée avec de l'apport de terre et l'engazonnement.



Banquette finalisée sur le tronçon amont avec engazonnement

Entre le pont et la section busée, les berges ont été relatuées comme demandé, le lit est davantage dessiné et les banquettes plus marquées. Une dernière banquette en rive droite juste en amont de la section busée sera créée par apport de terre afin de retrouver un lit resserré et dynamique à l'entrée de la buse. Les sédiments extraits de la partie sous le pont pourront être réutilisés afin de créer cette banquette et disposer davantage de terre sur les berges où des résidus de roches et briques sont présents.



Reprofilage du lit et des berges entre le pont et la section busée



Reprise de banquette avec apport de terre en amont de la section busée

En aval de la section busée, la reprise de berge a été effectuée et des briques issues du démantèlement du seuil plus en aval ont été réutilisées pour renforcer le pied de berge à la sortie des réseaux d'eau pluviale. Un apport léger de terre pourra être apporté sur ces briques afin de les dissimuler et que la végétation puisse plus rapidement reprendre.



Reprise de la berge en sortie de section busée



Empierrement en sortie de réseau d'eau pluviale

Plus en aval, le lit et les berges ont été reprofilés. Les banquettes ont été davantage talutées afin de permettre une meilleure implantation des hélophytes (iris, joncs, carex, ...). Au niveau du premier vannage qui a été démantelé, les murs de soutènement ont été conservés de part et d'autre du ru afin de conserver une bonne stabilité de berges là où le cours d'eau effectue un fort méandre.



Vestige du seuil à conserver



Reprofilage du lit et des berges plus en aval

## A REALISER :

Au niveau du 2<sup>ème</sup> vannage, le seuil a été entièrement démantelé. Les résidus et gravats issus de cette démolition seront soit évacués soit réutilisés afin de diversifier le fond du lit ou protéger des zones d'érosion à la sortie des réseaux d'eau pluviale.



Réalisation de banquettes et reprofilage des berges



Démantèlement du 2<sup>ème</sup> seuil : gravats à évacuer

Les travaux de renaturation du ru sont à poursuivre de la même manière vers l'aval, avec la création d'un lit sinueux, le talutage des berges en pente plus douce et la mise en forme de banquettes.



Secteur à renaturer : reprofilage du lit et berges et pose d'une clôture le long de la pâture

Au niveau de la pâture en rive droite, une clôture en fils barbelés sera mise en place tout le long du ru en haut de berge (environ 80 m). Un abreuvoir, initialement de type rustique (barrière en bois), sera également implanté. Le type de cet abreuvoir sera décidé conjointement avec l'exploitant pour qu'il soit le plus fonctionnel possible.

Plus en aval, au niveau de la propriété de M. DEVILLE, le ru sera légèrement décalé en rive gauche afin de pouvoir consolider le bas des berges de sa propriété. Préalablement, les tôles et végétation arbustives qui entravent le bon déroulement du chantier seront retirés.



Reprofilage du lit et des berges davantage en rive gauche



Végétation à supprimer et futur profil du lit.

En aval direct de cette propriété, le lit sera reprofilé et la courbe adoucie pour éviter que l'angle ne soit trop fort et que des érosions se créent. Lors du remplacement du passage busé, l'entreprise MASCITTI en charge de ces travaux ajustera les berges et le lit afin que l'eau s'écoule correctement dans le dalot.

### REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le chantier aura une durée prévisionnelle de 2 mois.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet de renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
  - Sébastien LAURENT – Entreprise Forêts & Paysages ..... 07.76.01.80.28
  - Geoffrey PACAUD – Union des syndicats..... 03.23.20.36.74
  - Jean-Michel MACHU – Président du syndicat de l'Oise aval axonaise : ..... 03.23.56.43.75

## COUT ET FINANCEMENT

Le coût des travaux est de **83 471.70 € H.T**, répartis de la façon suivante :

- **Lot 1** (renaturation de cours d'eau) : **68 671.70 € H.T**
- **Lot 2** (remplacement du passage busé) : **14 800,00 € H.T**

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Les 20 % restant sont financés par le syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise.



## LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion est prévue le **jeudi 19 juillet à 9H30**, rue Camille Desmoulins (au niveau du stade), 02610 Moy-de-l'Aisne.

Le service technique,

